CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version 1.0 · ESSE MANAGEMENT CONSULTING

Organisme	ESSE MANAGEMENT CONSULTING (SASU) — RCS Cayenne
Siège	28 A rue Raoul Homat, 97354 Rémire-Montjoly
SIRET	921 971 008 00013
Déclaration d'activité (NDA)	03973822297
Contact	sc@essegroupe.com 05 94 14 08 22

Article 1 Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre ESSE MANAGEMENT CONSULTING (ci-après « l'Organisme ») et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») commandant une prestation. Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations de conseil, de formation, d'accompagnement et d'animation, en présentiel ou à distance. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 Nature des prestations et périmètre

L'Organisme propose des actions de formation professionnelle, des prestations de conseil et d'accompagnement, des ateliers, conférences et interventions, ainsi que des ressources pédagogiques issues de la Doctrine ESSE.

Parmi ces prestations, seules les actions de formation professionnelle (art. L.6313-1 du Code du travail) entrent dans le périmètre de la déclaration d'activité et de la démarche de certification Qualiopi engagée par l'Organisme. Les prestations de conseil, de coaching, d'animation et l'offre digitale ne constituent pas des actions de formation et ne relèvent pas de ce périmètre ; elles sont présentées comme telles.

Le détail, la durée et le contenu de chaque prestation sont définis dans le devis, la proposition commerciale, la fiche programme ou la convention de formation remis au Client.

Article 3 Devis, commandes et conventions

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable, valable 30 jours à compter de son émission. La commande est ferme à la signature du devis ou de la convention par le Client et à réception de l'acompte prévu. Pour les actions de formation, une convention de formation est établie conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

Article 4 Tarifs et modalités de paiement

Les prestations sont facturées selon les tarifs indiqués au devis. Sauf mention contraire, les prix s'entendent hors taxes ; la TVA est appliquée au taux en vigueur (le cas échéant, mention « TVA non applicable - art. 293 B du CGI »). Sauf disposition contraire, le règlement s'effectue par acompte à la commande et solde à l'issue de la prestation, payable à 30 jours date de facture.

En cas de recours à un OPCO ou au CPF, le Client s'assure de la prise en charge et transmet les documents nécessaires avant le démarrage. Tout retard de paiement entraîne des pénalités au taux de trois fois l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Article 5 Modalités d'exécution

Les prestations sont réalisées selon le calendrier convenu ; les dates et lieux (ou modalités de connexion) sont précisés au devis ou à la convention. L'Organisme met en œuvre les moyens nécessaires à la qualité de la prestation. Le Client fournit les informations utiles et garantit les conditions matérielles appropriées.

Article 6 Annulation et report

Toute annulation par le Client est notifiée par écrit. En cas d'annulation à moins de 15 jours avant le démarrage, l'acompte reste acquis à l'Organisme ; au-delà, 50 % du montant est dû. En cas d'annulation à moins de 48 heures ou de non-présentation, l'intégralité du montant est facturée. L'Organisme peut reporter une prestation pour motif légitime, en proposant une nouvelle date, sans indemnité.

Article 7 Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, contenus, méthodes et outils reste la propriété exclusive de l'Organisme. Le Client bénéficie d'un droit d'usage interne, non cessible et non reproductible hors de son organisation. La Doctrine ESSE et ses déclinaisons sont protégées ; toute reproduction, diffusion ou adaptation sans autorisation écrite est interdite, y compris via des outils d'intelligence artificielle.

Article 8 Confidentialité

Chaque partie conserve la confidentialité des informations communiquées par l'autre. Cette obligation perdure pendant la prestation et trois ans après son terme, sans préjudice des obligations légales. L'Organisme s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations propres au Client.

Article 9 Protection des données personnelles (RGPD)

L'Organisme traite les données à caractère personnel dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 et de la loi Informatique et Libertés. Les données collectées sont nécessaires à la gestion des clients, à l'exécution des prestations et à la facturation, conservées pour la durée nécessaire. Le Client et les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, exerçable auprès de sc@essegroupe.com.

Article 10 Intelligence artificielle

L'Organisme peut recourir à des outils d'intelligence artificielle pour la création de supports ou la présentation, dans le respect des droits des personnes. Les contenus générés ne se substituent pas au jugement professionnel de l'Organisme. Le Client est informé de cet usage éventuel ; toute rediffusion ou adaptation par le Client de contenus produits par l'Organisme est soumise à autorisation écrite.

Article 11 Responsabilité

L'Organisme est tenu à une obligation de moyens. Sa responsabilité, limitée au montant des sommes versées pour la prestation concernée, ne saurait être engagée en cas d'usage non conforme des prestations, de force majeure ou de fait du Client.

Article 12 Force majeure

Aucune des parties n'est responsable de l'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure au sens de la jurisprudence française. La partie touchée en informe l'autre dans les meilleurs délais et reprend l'exécution dès que possible.

Article 13 Accessibilité et situation de handicap

L'Organisme s'attache à rendre ses actions de formation accessibles aux personnes en situation de handicap. Toute demande d'adaptation peut être adressée, avant le démarrage, au Référent Handicap : Sylvie CALABRE - sc@essegroupe.com -05 94 14 08 22. Chaque situation est étudiée individuellement afin de proposer, lorsque cela est possible, les aménagements les plus adaptés, le cas échéant en lien avec des partenaires spécialisés.

Article 14 Réclamations et litiges

Toute réclamation relative à une prestation est adressée par écrit à sc@essegroupe.com. Elle est traitée conformément à la procédure de gestion des réclamations de l'Organisme (accusé de réception sous 48 heures ouvrées, réponse motivée). En cas de litige, les parties recherchent une résolution amiable ; à défaut, le litige est soumis au Tribunal compétent, le droit applicable étant le droit français. Le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.